

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets - Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Héléne, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration
donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration

<p>CATUS CRAYSSAC ESPERE</p> <p>LABASTIDE DU VERT LAMAGDELAINE</p> <p>LE MONTAT VANBESIEN), LES JUNIES LHERM MERCUES MONTGESTY PONTCIRQ PRADINES ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST GERY - VERS ST MEDARD</p>	<p>donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS), M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe, M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET), M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE), M. REIX Jean-Albert, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre,</p>
--	--

Etaient excusés ou absents : 17 suppléants

<p>BOISSIERES BOUZIES CAILLAC CALAMANE FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC LABASTIDE DU VERT LES JUNIES MAXOU MECHMONT MONTGESTY NUZEJOULS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST PIERRE LAFEUILLE</p>	<p>Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves, M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, M. BONNET Frédéric,</p>
---	---

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de Les Junies et abrogation de la carte communale de Les Junies

A été adopté à l'unanimité

19 JUIL. 2017

Délibération n° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteurs : Sandrine BINARD – Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de Les Junies et abrogation de la carte communale de Les Junies

PJ : Note de synthèse, Annexes n° 1, n° 2.



Mesdames, Messieurs,

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour.

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Les Junies, après accord du Conseil municipal de Les Junies en date du 23/11/2015.

La commune de Les Junies a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 14/10/2011.

Elle a débattu de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en date du 22/11/2013 et 17/10/2014.

Le Conseil communautaire a ensuite tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU en date du 26/05/2016.

Le Conseil communautaire a également prescrit l'abrogation de la carte communale en date du 26/05/2016.

Le dossier de PLU arrêté a été notifié, avant enquête publique, aux personnes publiques associées mentionnés à l'article L.121-4 du Code de l'urbanisme (articles L132-7 et L132-9) à compter du 09/06/2016. Certaines d'entre elles ont fait part de leur avis favorable au projet avec quelques observations ou réserves. Pour les prendre en compte, il est proposé d'ajuster le projet de PLU arrêté. Le détail de ces observations et des ajustements du projet est précisé dans ***l'annexe n°1 de la présente délibération.***

Puis les projets de PLU de Les Junies et l'abrogation de sa carte communale ont été soumis à enquête publique unique qui s'est déroulée du 23/02/2017 au 27/03/2017 inclus, conformément aux arrêtés du Président du Grand Cahors en date du 27/01/2017 et du 31/01/2017, prescrivant l'ouverture de cette enquête.

Monsieur le Commissaire enquêteur a transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors, en date du 25/04/2017, son rapport d'enquête et ses conclusions. Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de PLU et l'abrogation de la carte communale de Les Junies, assorti de trois recommandations.

Plusieurs observations et requêtes de particuliers ont été formulées pendant l'enquête publique qui concernent exclusivement le projet de PLU. Pour les prendre en compte, il est procédé à quelques ajustements du projet de PLU arrêté. Les observations et requêtes et les ajustements du projet sont précisés dans ***l'annexe n°2 de la présente délibération.***

Les observations du public et le rapport du commissaire ou de la Commission d'enquête ont été présentés aux membres du Conseil municipal de Les Junies, réuni en date du 26/06/2017.

Les observations du public et le rapport du Commissaire d'enquêteur ont également été présentés aux maires du Grand Cahors, lors de la Conférence intercommunale des maires réunie en date du 03/07/2017.

Par ailleurs, il est précisé que le projet de PLU de Les Junies a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale en date du 24/02/2015.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Les Junies, en date du 23/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de Les Junies,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 07/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme de Les Junies,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19, L153-21 et L153-22, R153-20 et R153-21,

Vu la carte communale de Les Junies approuvée le 01/02/2011 par le Conseil municipal et par arrêté préfectoral en date du 25/02/2011,

Vu la délibération du Conseil municipal de Les Junies prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Les Junies en date du 14/10/2011,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors prescrivant l'abrogation de la carte communale en date du 26/05/2016,

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Les Junies sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), en dates du 22/11/2013 et 17/10/2014,

Vu la dispense d'évaluation environnementale accordée par l'autorité environnementale en date du 24/02/2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors tirant le bilan de la concertation, en date du 26/05/2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Les Junies, en date du 26/05/2016,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU arrêté, en application des articles des articles L153-16, L153-17, L153-18, R153-4, R153-6, R153-7,

Vu les ajustements du projet pour prendre en compte les avis et observations des personnes publiques associées et consultées, exposés dans **l'annexe n° 1 de la présente délibération**,

Vu l'arrêté du Président du Grand Cahors en date du 27/01/2017, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de PLU et à l'abrogation de la carte communale de Les Junies,

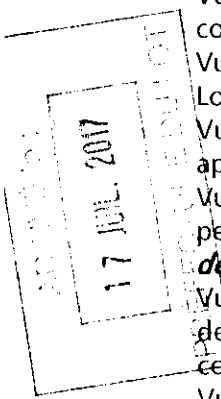
Vu l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 23/02/2017 au 27/03/2017 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur et son avis favorable, transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors, en date du 25/04/2017,

Vu les ajustements du projet pour prendre en compte les observations du public et du commissaire enquêteur exposés dans **l'annexe n° 2 de la présente délibération**,

Vu l'avis des membres du Conseil municipal réuni en séance de travail sur le PLU de Les Junies, en date du 26/06/2017,

Vu la Conférence intercommunale des maires du Grand Cahors, réunie en date du 03/06/2017,



Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de Les Junies, prêt à être approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées par les personnes publiques associées donnent lieu à certains ajustements du projet de plan local d'urbanisme, lesquels sont exposés dans ***l'annexe n° 1 de la présente délibération,***

Considérant que les observations formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur donnent lieu à certains ajustements du projet de plan local d'urbanisme, lesquels sont exposés dans ***l'annexe n° 2 de la présente délibération,***

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

- a- DECIDE d'approuver l'ensemble des ajustements du dossier de PLU exposés dans les ***annexes n° 1 et n° 2 jointes à la présente délibération,*** pour prendre en compte les observations des Personnes Publiques Associées, celles formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ;
- b- DECIDE d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme de Les Junies tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- c- DECIDE d'abroger la carte communale de Les Junies pour la remplacer par le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- d- DIT que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération :
 - . sera transmise à Madame la Préfète du Lot,
 - . fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Les Junies, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Lot,
 - . sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales,
 - . sera exécutoire un mois suivant sa transmission à Madame la Préfète du Lot, si celle-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités (affichage et mention dans un journal) ont été effectuées ;
- e- DIT que, conformément à l'article L153-22 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme de Les Junies est tenu à la disposition du public à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la mairie de Les Junies, Le Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE